

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°2021/11
POUR L'ACQUISITION DE DEUX VOITURES 4X4 BLINDEES**

La Banque Centrale de Tunisie lance un Appel d'Offres National pour l'acquisition de deux (02) voitures 4x4 blindées.

Les entreprises ayant des compétences confirmées dans le domaine des véhicules sécurisés et intéressées par cet Appel d'Offres National peuvent retirer le cahier des charges à l'adresse suivante : **Banque Centrale de Tunisie -Direction Générale des Services Communs- 25, Rue Hédi Nouira- Tunis** ou moyennant une demande par courriel à l'adresse boc@bct.gov.tn .

Les offres doivent être rédigées en langue française, qui sera la langue de travail et être placées, sous peine de rejet, sous plis fermé constitué d'une enveloppe extérieure ne faisant pas mention de l'identité du soumissionnaire ou son sigle commercial, comportant seulement la mention « **A NE PAS OUVRIR – APPEL D'OFFRES NATIONAL N°2021/11** » et contenant toutes les pièces énumérées dans **l'article 2** du Cahier des Charges.

Les offres doivent être envoyées à la Banque Centrale de Tunisie par voie postale (recommandée ou rapid-poste) ou déposées directement au bureau d'ordre central contre décharge ; le cachet du Bureau d'Ordre ou de la poste faisant foi de la date d'arrivée et parvenir exclusivement sous pli fermé et anonyme au nom du **Secrétariat Permanent des Marchés, 25 Rue Hédi Nouira, B.P. 777-1080 – Tunis - Cedex, et ce, au plus tard le 20/09/2021 à 15h.**

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré ou remplacé avant le jour et l'horaire fixé pour la réception des offres.

La Banque Centrale de Tunisie a toute la latitude pour prolonger le délai de réception des offres. Dans ce cas, les soumissionnaires seront liés par le nouveau délai.

L'offre technique ne doit contenir aucune indication financière et l'offre financière ne doit comporter aucune donnée technique complémentaire.

Les soumissionnaires sont engagés par leurs offres pendant 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des plis.

Les offres non accompagnées de toutes les pièces énumérées dans **l'article 2** du Cahier des Charges seront rejetées, sauf décision contraire de la commission d'ouverture des plis.